A : Equipe PPP du Groupe de la Banque mondiale 2 février 2017

CC : Directeurs exécutifs de la Banque mondiale

**Concerne : Consultation publique sur les dispositions contractuelles recommandées des partenariats public-privé (PPP)**

Chers Directeurs exécutifs et équipe PPP du Groupe de la Banque mondiale (GBM),

Nous vous écrivons afin d’expliquer pourquoi nous ne participerons pas à cette consultation publique et pourquoi nous encourageons d’autres parties prenantes à adopter la même approche. Nous sommes profondément convaincus que le GBM ne devrait pas aborder la question des dispositions contractuelles sans s’attaquer, au préalable, aux incitations comptables perverses qui font des PPP un outil dangereux.

Aujourd’hui, nombreux sont les pays qui optent pour des PPP à la place des marchés publics classiques, non pas pour les gains d’efficience qu’ils représentent, mais plutôt pour leurs mesures comptables non transparentes qui permettent de laisser les coûts et les passifs éventuels « hors bilan comptable », dissimulant ainsi les véritables coûts des projets. Il s’agit de l’un des principaux moteurs des PPP. Il permet aux dirigeants de contourner les limites budgétaires définies par la loi tout en continuant à fournir les services essentiels, sans avoir à tenir compte des conséquences fiscales à moyen et long terme.

Grâce à ces mesures comptables hors bilan, les gouvernements parviennent à donner la dangereuse impression que les PPP sont moins coûteux que ce qu’ils ne le sont en réalité. La Commission européenne met également en garde contre le « caractère abordable illusoire’ qui tend à s’accentuer lorsqu’un projet est exclu du bilan comptable » [[1]](#footnote-1). De même, les experts du Département des finances publiques du FMI affirment qu’ « un traitement budgétaire et/ ou statistique inadéquat peut permettre aux gouvernements d’ignorer l’impact des PPP sur la dette et le déficit publics. Dans la pratique, les gouvernements finissent souvent par assumer des coûts et des risques fiscaux plus importants que prévu à moyen et à long terme » [[2]](#footnote-2). En effet, les PPP ont déjà laissé des legs fiscaux de longue durée derrière eux dans des pays comme le Portugal, la Hongrie[[3]](#footnote-3), le Ghana, la Tanzanie, l’Ouganda[[4]](#footnote-4), le Pérou[[5]](#footnote-5) ou le Lesotho, où un hôpital créé dans le cadre d’un PPP a englouti la moitié du budget national consacré à la santé, tout en octroyant un retour conséquent de 25% au prestataire du secteur privé[[6]](#footnote-6).

Nous regrettons que le GBM n’ait pas accordé une attention suffisante à ce problème fondamental. Les différents rapports, cadres et guides produits par le GBM au fil des ans sont restés ambigus quant à l’avis du GBM sur la question de la comptabilisation au bilan des PPP. Une fois de plus, dans ce projet de rapport sur les Dispositions contractuelles recommandées des PPP, le GBM se limite à une liste des préoccupations soulevées par d’autres institutions et ne précise pas comment les PPP devraient être comptabilisés. Plus important encore, il ne précise pas s’il approuverait un projet au cas où un pays partenaire décidait d’exclure les coûts et le passif des livres comptables[[7]](#footnote-7).

Il incombe au GBM de veiller à que les gouvernements sélectionnent les mécanismes de financement les plus durables d’un point de vue fiscal à moyen et à long terme, et qu’ils n’optent pour des PPP qu’à condition que les coûts et le passif engendré soient repris dans le bilan comptable. Etant donné la nature urgente de ce problème, nous, en tant que représentants d’organisations de la société civile, avons décidé de ne plus participer aux consultations publiques sur les PPP jusqu’à ce que le GBM :

* N’appelle explicitement et de façon répétée les pays à n’envisager les PPP que si la totalité de leurs coûts et du passif éventuel apparaissent dans le bilan comptable et qu’ils sont inscrits comme dette gouvernementale, seulement après une analyse complète et transparente des véritables coûts et avantages des PPP tout au long du projet. Cette analyse doit prendre en compte toutes les conséquences fiscales à moyen et à long terme et permettre de comparer les risques de chaque option.
* N’approuve des projets de PPP qu’à condition que le pays partenaire décide d’inscrire les coûts et les passifs dans son bilan.

Nous vous encourageons à donner priorité à cette question et à donner suite à nos revendications.

Dans l’attente de votre réponse,

Liste des signataires :

Eurodad

Counter Balance

Public Service International (PSI)

Bretton Woods Project

UNISON

Fundación Manatí para el Fomento de la Ciudadanía A.C

Society for International Development (SID)

Centre for Human Rights and Climate Change Research

11.11.11- Coalition of the Flemish North-South Movement

Jubilee Debt Campaign

Kenya Debt Relief Network (KENDREN)

CNCD-11.11.11

WEED - World Economy, Ecology & Development

1. BEI. (2016). Guide sur le traitement statistique des PPP. Voir : http://www.eib.org/epec/resources/publications/epec\_eurostat\_guide\_ppp [↑](#footnote-ref-1)
2. Jin, R. et Rial, I. (2016). *Regulating Local Government Financing Vehicles and Public-Private Partnerships in China*. FMI. Voir : https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16187.pdf [↑](#footnote-ref-2)
3. Romero, M. (2015). La partie immergée de l’iceberg. Une évaluation critique des partenariats public-privé et de leur impact sur le développement durable. Eurodad. Voir : http://www.eurodad.org/files/pdf/55deea6309dbd.pdf [↑](#footnote-ref-3)
4. Anaba, B. et Clifton, S-J. 11 Novembre 2015. *Proof is piling up that private sector finance is not an easy development fix*. The Guardian. Voir :

 http://www.theguardian.com/global-development/2015/nov/11/private-sector-finance-not-easy-development-fix-public-private-partnerships?CMP=twt\_gu?CMP=twt\_gu [↑](#footnote-ref-4)
5. Aslan, C. (2014). *How Do Countries Measure, Manage and Monitor Fiscal Risks Generated by Public Private Partnerships ? Chile, Peru, South Africa, Turkey.* Banque mondiale. Voir : http://www. worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/ Debt/Presentation%20Cigdem%20New%20Avenues.pdf [↑](#footnote-ref-5)
6. Oxfam (2014). *A dangerous diversion*. Voir : https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-dangerous-diversion-lesotho-health-ppp-070414-en.pdf [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir la page 14 du projet de rapport sur les Dispositions contractuelles recommandées des PPP [↑](#footnote-ref-7)